Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

Objet : Demande relative à la modification des conditions de service et des

frais afférents d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution

Dossier de la Régie : R-3964-2016

Dans le cadre du dossier cité en objet, le Distributeur déposait à la Régie de l'énergie (la Régie), le 8 juillet 2016, une **demande d'approbation provisoire de l'article 13.1.1 des** *Conditions de service d'électricité* s'appliquant notamment aux clients qui refusent ou négligent de donner accès aux compteurs.

La Régie procédera à l'étude de cette demande par la tenue d'une audience, qui se tiendra à compter de 9 h, le 19 juillet 2016, dans la salle Krieghoff de ses bureaux à Montréal.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande au Distributeur de lui transmettre la liste et la qualification des témoins qu'il prévoit faire entendre ainsi que le temps prévu pour la présentation de sa preuve et pour son argumentation.

La Régie demande aux intervenants qui désirent participer à cette audience de confirmer leur présence et de préciser le temps prévu pour contre-interroger les témoins du Distributeur et pour leur argumentation.

Les informations requises par la présente et tout autre commentaire utile au déroulement de l'audience devront être transmis à la Régie au plus tard à 12 h le 15 juillet 2016.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie VD/vd